

GUIDE

À L'INTENTION DES ÉTUDIANT.E.S
INSCRITS AU SAIDE



CÉGEP DU
VIEUX MONTRÉAL

QUE FAIT LE SAIDE?

Le Service d'aide à l'intégration des étudiant.e.s (SAIDE) offre un service-conseil et des mesures d'aide pour les étudiant.e.s en situation de handicap.

C'EST POUR QUI?

Pour les étudiant.e.s qui présentent toute limitation affectant leurs apprentissages et dont la condition est confirmée par un diagnostic.

Le SAIDE offre un soutien aux personnes ayant :

- Une limitation sensorielle (auditive ou visuelle);
- Une limitation physique ou motrice;
- Un trouble de santé mentale;
- Un trouble neurologique;
- Un trouble d'apprentissage;
- Un trouble du spectre de l'autisme;
- Un trouble organique.

Un service de dépistage est également offert aux étudiant.e.s qui soupçonnent avoir une condition énumérée ci-haut, mais qui n'ont pas de diagnostic formel.

DEMANDE D'ADMISSION AU SAIDE ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Il est possible de faire une demande à n'importe quel moment de l'année. Il est toutefois préférable de le faire avant le début de la session, si possible, afin de s'assurer de disposer de ces mesures d'aide dès le début de la session.

Il faut se présenter au bureau A3.44, ou téléphoner au 514 982-3437, poste 2690. Vous serez dirigé vers un conseiller ou une conseillère en services adaptés (CSA). Le CSA est le premier intervenant dans votre dossier. Cette personne s'occupe de l'ouverture de votre dossier, de l'évaluation de vos besoins et de la détermination des mesures d'accommodement. Au besoin, elle effectue un suivi de votre situation, réévalue vos besoins et ajuste les mesures d'accommodement.

Selon votre situation, c'est un.e CSA ou un.e psychologue qui agit à titre d'intervenant pivot. Pour toute question ou problème relatif à votre dossier au SAIDE, vous devez communiquer avec votre intervenant pivot. Ce dernier peut également vous diriger vers d'autres services présents dans le collège ou dans la communauté, par exemple :

AUTRES SERVICES DU CÉGEP

- Tutorat par les pairs;
- Centre d'aide en français – CAF;
- Mentorat interculturel;
- Ateliers Philo-aide;
- Bureau d'aide en littérature – BAL;
- Bureau d'aide à la réussite en sciences humaines – BAR;
- Service général d'aide en mathématiques – SIGMA;
- Aide financière;
- Carrefour santé;
- Aide à l'emploi.

SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ

- CLSC;
- Organismes communautaires;
- Médecin, neuropsychologue, orthophoniste;
- Psychologue;
- Services spécialisés de main-d'œuvre.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT.E

L'étudiant.e qui se prévaut des services du SAIDE a la responsabilité de :

- Déclarer sa situation;
- Faire connaître ses besoins et de prendre rendez-vous le plus tôt possible pour l'ouverture de son dossier, les mesures d'accommodement ne pouvant pas être appliquées de manière rétroactive;
- Fournir les documents requis : diagnostic et tout autre document pertinent;
- Respecter les règles et de collaborer à la réalisation de son plan d'intervention;
- Effectuer ses demandes de réservation d'examen selon les délais prescrits;
- Prendre rendez-vous avec son intervenant pivot (CSA ou psychologue) au besoin.

Chaque étudiant ou étudiante en situation de handicap est l'ultime responsable de sa réussite scolaire.

LES SERVICES OFFERTS

- Accueil et évaluation des besoins ;
- Élaboration d'un plan d'intervention et mise en place de mesures adaptatives ;
- Information sur la situation des étudiant.e.s inscrits au SAIDE auprès des enseignant.e.s et du personnel du CVM ;
- Suivi tout au long du parcours scolaire au CVM ;
- Éducation spécialisée ;
- Travail social ;
- Orientation ;
- Psychologie ;
- Tutorat adapté ;
- Formation aux aides techniques : Antidote, WordQ, Inspiration, etc. ;
- Référence à d'autres ressources tant à l'interne et qu'à l'externe.

QUELQUES EXEMPLES DE MESURES

- Interprétation visuelle ;
- Temps supplémentaire pour les examens ;
- Laboratoire d'examen avec ordinateurs ;
- Prise de notes manuscrites ou électroniques ;
- Accès aux aides technologiques et soutien pour leur utilisation ;
- Accompagnement physique et aide à la manipulation ;
- Transcription de documents en médias substituts (fichiers texte électroniques, braille, agrandissement, documents audio) ;
- Enseignement du français, de la philosophie ou de l'anglais en groupes homogènes pour les étudiant.e.s sourd.e.s ou malentendant.e.s.

COMMENT AVISER SON ENSEIGNANT.E DE SES MESURES D'AIDE?

À chaque début de session, les enseignant.e.s reçoivent un courriel pour les informer de vos besoins et de vos mesures d'aide. Votre diagnostic sera alors divulgué ou gardé confidentiel, selon votre préférence.

Il est recommandé aux étudiant.e.s de prendre quelques minutes au début de la session pour parler avec leurs enseignant.e.s afin de faire connaître leurs besoins.

LES EXAMENS EN LABORATOIRE

Le laboratoire d'examen du SAIDE est situé à la salle A3.41 et est équipé d'une vingtaine de postes de travail, de type isoloir, avec ordinateur. Les ordinateurs sont connectés sur des sessions individuelles réservées au SAIDE. Vous n'aurez donc pas accès à votre session personnelle durant les examens. Les agent.e.s qui travaillent à l'accueil peuvent voir les activités de tous les postes informatiques du laboratoire grâce à un logiciel de surveillance. Des tournées du laboratoire sont aussi faites de façon régulière.

Les accès à Internet et aux ports USB sont bloqués sur les ordinateurs du laboratoire, mais peuvent être débloqués à la demande de l'enseignant.e (par exemple : besoin de visionner une vidéo pour une analyse).

Pour tout examen effectué dans un autre laboratoire supervisé par le SAIDE, le système de surveillance sera le même.

RÉSERVER POUR UN EXAMEN EN LABORATOIRE

Toutes les demandes d'examen sont faites par les étudiant.e.s à partir du module de réservation dans Omnivox, sous l'onglet *Services adaptés*.



Les demandes d'examen doivent être faites au moins deux (2) semaines à l'avance. Passé ce délai, le système refusera toute demande. Les heures d'ouverture régulières du laboratoire sont du **lundi au vendredi de 8 h à 18 h**. Une fois votre réservation faite, votre enseignant.e pourra valider les informations et envoyer l'examen ainsi que les consignes au laboratoire, à l'aide du module *Services adaptés*, dans Omnivox.

RÈGLEMENTS DU LABORATOIRE DU SAIDE

- En tout temps, les consignes de votre enseignant.e s'appliquent pour les examens faits au laboratoire.
- Les effets personnels tels que sacs, téléphones et appareils électroniques ne sont pas autorisés dans le laboratoire.
- Il est interdit de boire autre chose que de l'eau et de manger dans les laboratoires d'examen du SAIDE.

QUESTIONS FRÉQUENTES

MON ENSEIGNANT.E M'OFFRE LA POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER DE MON TEMPS SUPPLÉMENTAIRE EN CLASSE POUR M'ÉVITER DE DEVOIR ALLER AU LABORATOIRE. SUIS-JE ALORS OBLIGÉ.E DE FAIRE MON EXAMEN EN CLASSE?

Lorsqu'un.e enseignant.e vous offre une alternative à un accommodement, il est de votre droit d'accepter ou de refuser la proposition. Votre mesure initiale, dans ce cas-ci l'accès au laboratoire, reste disponible.

J'AI OUBLIÉ DE RÉSERVER UNE PLACE AU LABORATOIRE POUR MON EXAMEN QUI A LIEU DANS SIX (6) JOURS. QUE FAIRE?

Il est de votre responsabilité de faire vos réservations au laboratoire dans les délais prévus, c'est-à-dire deux (2) semaines à l'avance. Si vous ne respectez pas ce délai minimum, vous devrez faire l'examen en classe selon les consignes de votre enseignant.e, sans accès au laboratoire. Notez que vous pouvez faire toutes vos réservations dès le début de la session, le calendrier des évaluations étant inscrit dans vos plans de cours. Vous éviterez ainsi beaucoup de stress en vous assurant d'avoir une place au laboratoire au moment voulu.

AVEC MON TEMPS SUPPLÉMENTAIRE, MON EXAMEN SE TERMINERA APRÈS 18 H, SOIT L'HEURE NORMALE DE FERMETURE DU LABORATOIRE. QUE FAIRE?

TROIS OPTIONS S'OFFRENT À VOUS :

- Réserver une place plus tôt dans la journée si votre horaire le permet.
- Discuter avec votre enseignant.e de la possibilité de faire votre examen en deux fois afin de prendre votre temps supplémentaire une autre journée dans la semaine. Sachez que votre enseignant.e. peut refuser cette option.
- Réserver du temps supplémentaire après 18 h.

Dans tous les cas, il est important de discuter avec votre enseignant.e afin de déterminer la meilleure façon de procéder selon le cours, la nature de l'examen, les exigences, etc.

J'AI DROIT À DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR MES EXAMENS. EST-CE QUE J'AI AUSSI DROIT À DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR REMETTRE MES TRAVAUX ?

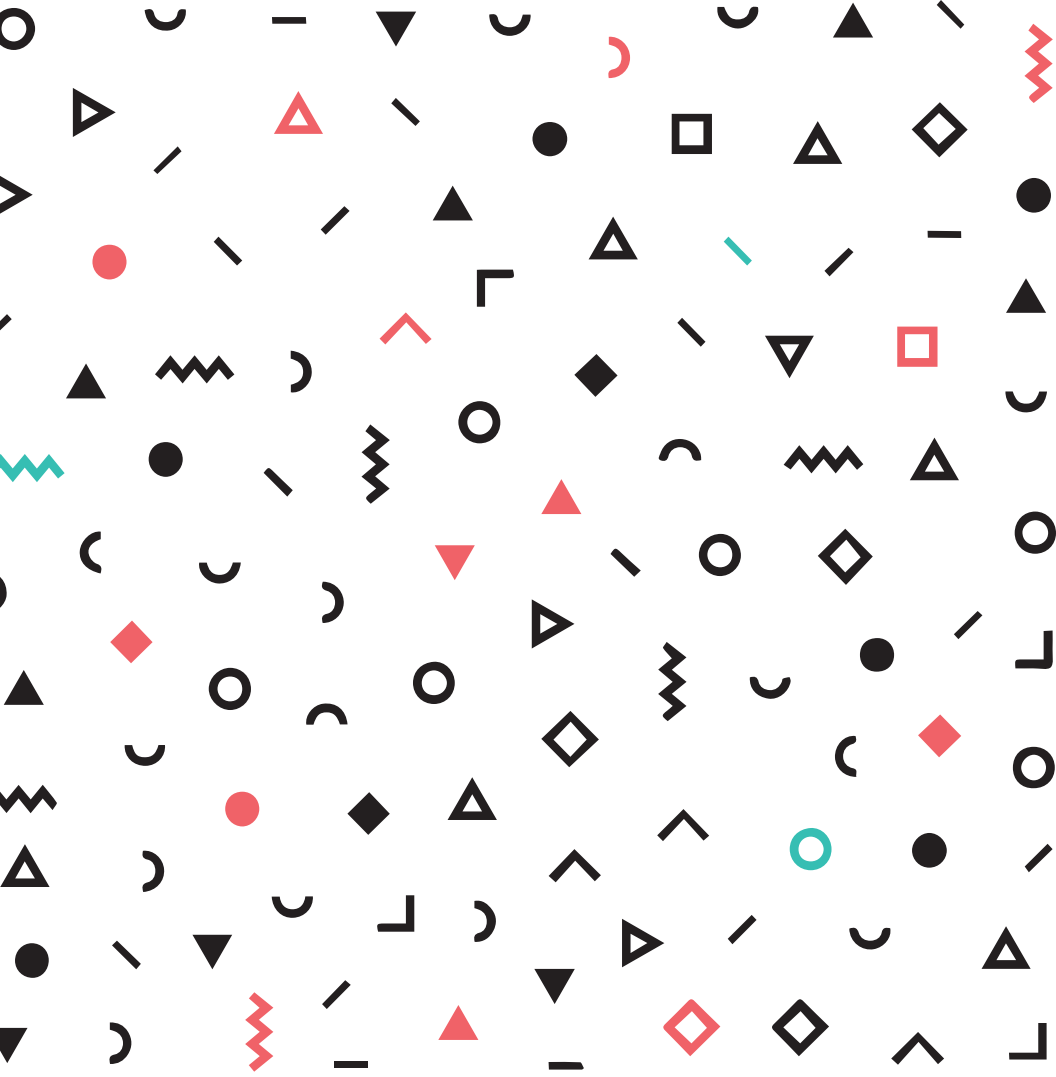
Non, les dates de remises de travaux sont les mêmes pour tout le monde. Si vous n'arrivez pas à respecter les échéances, discutez avec votre CSA ou avec votre API : des services d'aide à l'organisation ou un réaménagement de votre cheminement scolaire pourraient être envisagés.

J'AI DES DIFFICULTÉS EN FRANÇAIS EN RAISON D'UN TROUBLE D'APPRENTISSAGE. EST-CE QUE LES ENSEIGNANT.E.S DOIVENT EN TENIR COMPTE DANS LEUR CORRECTION?

Les critères de correction sont les mêmes pour tous les étudiant.e.s. Par contre, des aides technologiques peuvent vous être offertes selon votre situation, vos besoins et les recommandations des professionnels (médecin, orthophoniste, neuropsychologue, etc.).

SUIS-JE OBLIGÉ.E D'UTILISER MES ACCOMMODEMENTS EN TOUT TEMPS?

Non, vos accommodements sont en place afin de vous aider à contrer une limitation lorsque vous en avez besoin. Si vous n'en avez pas besoin pour une évaluation ou un cours, vous pouvez ne pas les utiliser.



CÉGEP DU
VIEUX MONTRÉAL

LE SERVICE D'AIDE À L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANT.E.S (SAIDE)
FÉVRIER 2018 – CVM (1578)